

Image not found or type unknown



Contrat de mannequin

Par **Crac**, le **16/06/2024** à **21:45**

Bonjour,

J'ai signé un contrat en mars 2023 pour ma fille auprès d'une agence de mannequin.

Depuis aucune proposition ne lui a été faite.

Sur le contrat il est stipulé qu'il est reconductible sauf dénonciation 2 mois avant l'échéance.

Il ne s'agit pas d'un contrat d'exclusivité.

Une autre agence souhaite établir un contrat d'exclusivité avec ma fille.

Nous souhaitons dénoncer l'autre contrat.

Comment procéder ?

Merci

Par **Visiteur**, le **17/06/2024** à **10:58**

Bonjour. Vous savez donc ce qu'il faut faire, 2 mois avant la prochaine échéance.

Bonne continuation.